

# II - Règlements Sportif Particulier Championnat Départemental SENIOR Saison 2019/2020



## **SOMMAIRE**

<b>D1F :</b>	<b>p 2</b>
<b>D1M :</b>	<b>p 3</b>
<b>D2F et D2 M :</b>	<b>p 4</b>
<b>D5M/D6M :</b>	<b>p 6</b>
<b>CALENDRIER :</b>	<b>p 7</b>

# D1 Féminine- Trophée Francette CANDAU

## GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2019/2020



### Article 1

- a) Les groupements sportifs descendant de R3.
  - b) Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2018/19 selon le règlement.
  - c) Les groupements sportifs issus du championnat D2.
- Au total : 20 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes féminines, de catégories (U20 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE (*Valable seulement pour les clubs qui sont en CTC*).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe PRE REGION en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe comme dernière de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB, sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

### SYSTEME DE L'ÉPREUVE

#### Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2019/2020

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 10 disputant des rencontres Aller/Retour.

Pour l'attribution du titre de championne départementale Francette CANDAU match entre les premières de chaque poule sur terrain neutre. Ces deux équipes monteront en championnat régional (RF3).

Les 2èmes disputeront un barrage en aller/retour en vue d'une éventuelle montée supplémentaire. Si l'une des deux équipes ayant terminée première ne pouvait ou ne souhaitait monter, le barrage aurait lieu sur terrain neutre le vendredi 17/04/2020

Les équipes classées de la 5ème à la 10ème place descendront en D2F. Toutefois les 5èmes et les 6èmes disputeront des barrages aller/retour entre eux en vue de repêchages éventuels en fonction des descentes de R3F.

Barrages 2e, 5e et 6e, ALLER le 18/04/2020 - Barrages 2e, 5e et 6e RETOUR le 02/05/2020

### REGLES DE PARTICIPATION

#### Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence AS	<b>5</b>		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueuses possédant une licence T doivent être âgées de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Les joueuses étrangères comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T si elles possèdent ce type de licence.

***Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille***

### PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations

# D1 Masculin -Trophée Félix CONCARET

## GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2019/2020



### Article 1

- a. Les groupements sportifs descendant de R3.
  - b. Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2018/2019 selon le règlement.
  - c. Les groupements sportifs issus du championnat D2.
- Au total : 20 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes du même sexe que l'équipe bénéficiant de la couverture, (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE (*valable uniquement pour les clubs qui sont en CTC*).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe de Pré Région en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

### SYSTEME DE L'EPREUVE

#### Article 2

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 10 disputant des rencontres Aller-Retour.

Pour l'attribution du titre du championnat départemental dit F. CONCARET, match entre les premiers de chaque poule sur terrain neutre. Ces 2 équipes montent en championnat régional (RM3).

Les 2èmes disputeront un barrage aller/retour pour une éventuelle montée supplémentaire, en terrain neutre dans le cas où une des deux équipes 1eres ne pourrait ou ne voulait monter barrage en terrain neutre le vendredi 17/04/2020.

Les 3èmes et 4èmes pourront éventuellement disputer des barrages en Aller-Retour en fonction des équipes qui les devancent (équipes 2 et 3 qui ne peuvent pas monter.)

Les 7èmes et 8èmes disputent un barrage Aller-Retour pour une ou des éventuelle(s) descentes supplémentaires en fonction des descentes de Ligue des équipes landaises

Les deux dernières équipes de chaque poule descendent en D2 la saison suivante.

Toutefois, pour parer à toutes éventualités des rencontres de classement seront organisées entre les 9<sup>e</sup> de Pré Région et les 3<sup>e</sup> de D2

Les 3ème de D2 recevront tout d'abord les 9ème de Pré Région, puis les vainqueurs et les vaincus se rencontreront 8 jours plus tard : chez l'équipe de D2, en cas de duel D2 Pré Région ou bien chez le mieux classé si les 2 équipes sont au même niveau.

Finale le vendredi 10/04/2020

Barrages 2<sup>e</sup>,3<sup>e</sup>,4<sup>e</sup>,7<sup>e</sup>,8<sup>e</sup> Aller, ainsi qu'entre 9<sup>e</sup> D1 et 3<sup>e</sup> D2 : le 18/04/2020

Barrages 2<sup>e</sup>,3<sup>e</sup>,4<sup>e</sup>,7<sup>e</sup>,8<sup>e</sup> Retour, ainsi que vainqueurs et vaincus 9<sup>e</sup> D1/3<sup>e</sup> D2 / LE 02/05/2020

### REGLES DE PARTICIPATION

#### Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3	
	Licence AS	5	
	Licence C	Sans limite	
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JH)	2	ou 1
	Orange (OH)	0	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

**Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille**

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

### PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations



# D2 Féminin Trophée Jacques CASSAGNE et D2 Masculin Trophée Jacques DULUC



**GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2019/2020**

## Article 1

- Les groupements sportifs descendant de D1.
  - Les groupements sportifs maintenus en D2 lors de la saison 2018/2019 selon le règlement.
  - Les groupements sportifs issus du championnat D3
- Au total : 20 groupements Sportifs.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

## SYSTEME DE L'EPREUVE

## Article 2

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 10 disputant des rencontres Aller-Retour.

Les équipes classées premières de chaque poule monteront directement en D1 et disputeront la finale du challenge J.DULUC (pour les féminines) et J.CASSAGNE (pour les masculins).

Les équipes classées de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> place descendront en D3F, pour les féminines.

Les équipes classées 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> disputeront des barrages aller/retour entre elles en vue de repêchages éventuels en fonction des descentes de RF3

FINALE : le 02/05/2020

Barrages Allers 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> : le 18/04/2020

Barrages Retours 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> : le 02/05/2020

### En masculins :

Les deux premières équipes de chaque poule montent en DM1 et disputent les ½ finales.

Les équipes classées 3<sup>e</sup> disputeront des rencontres de classement contre les équipes classées 9<sup>e</sup> en DM1 ; La meilleure des 3<sup>e</sup> recevra la moins bonne des 9<sup>e</sup> alors que la moins bonne 3<sup>e</sup> recevra la meilleure 9<sup>e</sup>.

Puis les vainqueurs et les vaincus s'affronteront : chez l'équipe de DM2 en cas de duel DM2/DM1 ou bien chez la mieux classée en cas de duel entre équipes de même niveau.

Les équipes classées 8 et 9<sup>e</sup> (voire les 7<sup>e</sup>) s'affronteront en rencontre aller/retour en vue de descente éventuelle supplémentaire.

½ Finales le 18/04/2020

FINALE le 02/05/2020

Barrages 3<sup>e</sup> DM2 /9<sup>e</sup> DM1 le 18/04/2020

Barrages 7<sup>e</sup>,8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Aller le 18/04/2020

Barrages entre vainqueurs DM1/DM2 et vaincus : 02/05/2020V

Barrages 7<sup>e</sup>,8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Retour le 02/05/2020

## REGLES DE PARTICIPATION

### Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nbre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence C	Sans limite		
	Blanc	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2		0
	Orange (OH)	0	ou	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

**Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille**

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

## PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Dès la première année : mêmes droits que les autres associations.

# BRASSAGE D3-D4 Fém. Trophées Marcel MARTINEAU - Dany MICHEL et Masculins Trophées Georges de Lagarrigue - Pierre DEY



GRUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2019/2020



- Les groupements sportifs descendant de D2.
- Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

## SYSTEME DE L'EPREUVE

**Article 2** Ces compétitions se disputeront en 2 phases.

La première phase sera organisée en poule :

- Poules de 5 ou 6 chez les féminines et les masculins
- 17 équipes (3x6) chez les féminines.
- 28 équipes (3x6 +2x5) chez les masculins

**FEMININES la deuxième phase** : A l'issue de cette première phase les deux premières de chaque poule disputeront le championnat Départemental 3 (Challenge MARCEL MARTINEAU). Les dates : 12/01,26/01,09/02,16/02,08/03,15/03,22/03,05/04,19/04 et 03/05. Les 2 premières monteront directement en DF2 et disputeront la finale le 17/05/2019.

Les équipes restantes (12) disputeront le **championnat Départemental 4** (Challenge DANY MICHEL).

Les Dates : 12/01,19/01,26/01,09/02,16/02,23/02,08/03,15/03, 22/03 et 05/04.

¼ finale ALLER chez les moins bien classées : dim 19/04/20 - ¼ finale RETOUR chez les mieux classées : dim 03/05/20

½ finales sur terrain neutre : dim 10/05/20

Finale sur terrain neutre : dim 24/05/20

**MASCULINS la deuxième phase** : A l'issue de la première phase les deux premières de chaque poule + les deux meilleurs 3<sup>e</sup> disputeront la seconde phase départementale 3 (2x6)

Les équipes restantes (16) disputeront la seconde phase Département 4 (1x6+2x5)

Dates communes aux 2 catégories lors de la seconde phase : 12/01,19/01,26/01,09/02,16/02,23/02,08/03,15/03,22/03 et 05/04.

## 2. PHASES FINALES DEPARTEMENTALE Masculins 3 - Challenge G. de LAGARRIGUE

¼ finale ALLER chez les moins bien classées : 19/04/20 - ¼ finale RETOUR chez les mieux classées : 03/05/20

½ finales sur terrain neutre : 10/05/20

FINALE sur terrain neutre : 17/05/20

Monteront en Départementale 2, les équipes classées premières de leur poule respective accompagnées des 2 formations qui auront effectué le meilleur parcours lors des phases finales.

## PHASES FINALES DEPARTEMENTALE Masculins 4 – Challenge Pierre DEY

1/8<sup>e</sup> chez les mieux classés : 19/04/20 - ¼ finale chez les mieux classés : 03/05/20/

½ finale sur terrain neutre : 10/05/20

Finale sur terrain neutre : 24/05/20

## REGLES DE PARTICIPATION

**Article 3** - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre)	Licence C1 ou C2 ou T	3	
	Licence C	Sans limite	
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JH)	2	1
	Orange (OH)	0	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

**Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille**

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

## PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Dès la première année : mêmes droits que les autres associations.

# RESERVES MASCULINES : D5 et D6

## Trophées Michel BROCAS – Gustave ST JEAN



**GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2019/2020**

### Article 1

Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

### SYSTEME DE L'EPREUVE

### Article 2

**Premières phase :** Suivant les engagements

Le vainqueur se verra attribuer le challenge MICHEL BROCA pour un an.

### DEPARTEMENTAL 6 :

Le vainqueur se verra attribuer le challenge GUSTAVE ST JEAN pour un an.

### REGLES DE PARTICIPATION

### Article 3

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence AS	<b>Sans limite pour les IE</b>		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

**Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille**

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

## REGLES DE PARTICIPATION

CREATION DE LA PREMIERE EQUIPE SENIOR FEMININE OU MASCULINE  
DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

### Article 437 des R.G. FFBB

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	4		
	Licence AS	<b>Sans limite pour les IE</b>		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

### COMMUNICATION DES RESULTATS

Tout groupement sportif recevant devra obligatoirement expédier le fichier zip e-marque **au plus tard 1h après la fin de celle-ci sur le site FFBB**, et envoyer le récapitulatif des statistiques de la rencontre, par mail à : [sportive@basket40.com](mailto:sportive@basket40.com), sous peine d'amende. **En cas de soucis saisir le résultat manuellement sur FBI et envoyer la feuille à la commission sportive.**

### ORGANISATION DES PHASES FINALES - CHAMPIONNAT SENIORS

Les clubs participants aux phases finales de Championnat devront prendre leurs dispositions le Comité ne modifiera pas les dates des phases finales, sauf cas de sélections.

CALENDRIER CHAMPIONNAT SENIORS

LANDES BASKETBALL 2019/2020	D1 M et F	D2 M et F	Bras; D3/D4	D3F 2e phase	D5 M	Coupe des LANDES	Coupe LASAOSA	Coupe INTERMARCHE
28/08/2019 -Réunion 1:Tirage TP Coupes Landes seniors et jeunes + le point sur les engagements jeunes								
7 et 8 septembre								
14 et 15 septembre								
21 et 22 septembre						TP		
25/09/2019 - Réunion 2 : Contrôle des brûlés + tirage des 1/16 Coupe des Landes + 1/32e Lasaosa								
28 et 29 septembre	A1	A1	A1		A1			
5 et 6 octobre	A2	A2	A2		A2			
12 et 13 octobre	A3	A3	A3		A3			
16/10/2019 - Réunion 3 : Tirage 1/16e C. Ghroum/Fauthoux + contrôle brûlés après 3 journées								
Vend. 18octobre							1/32	
19 et 20 octobre								
26 et 27 octobre	A4	A4	A4		A4			
30/10/2019 - Réunion 4 : Tirage 1/16e Lasaosa + pré tirage 1/8e Ghroum/Fauthoux + contrôle des brûlés								
2 et 3 novembre	A5	A5	A5		A5			
9 et 10 novembre	A6	A6	R1		R1			
16 et 17 novembre	A7	A7	R2		R2			
23 et 24 novembre			R3		R3	1/16		
30 novembre et 1 décembre	A8	A8	R4		R4			
7 et 8 décembre							1/16	
14 et 15 décembre	A9	A9	R5		R5			
18/12/2019 - Réunion 5 : Contrôle des brûlés + mise en place des deuxièmes phases seniors et jeunes								
21 et 22 décembre						1/8		
28 et 29 décembre								
4 et 5 janvier								1/8
11 et 12 janvier	R1	R1	A1	A1	A1			
18 et 19 janvier	R2	R2	A2		A2			
25 et 26 janvier	R3	R3	A3	A2				
1 et 2 février					A3		1/8	
8 et 9 février	R4	R4	A4	A3	A4			
15 et 16 février	R5	R5	A5	A4	A5			
22 et 23 février			R1			1/4		1/4
29 février et 1 mars					R1		1/4	
7 et 8 mars	R6	R6	R2	A5	R2			
14 et 15 mars	R7	R7	R3	R1	R3			
21 et 22 mars	R8	R8	R4	R2	R4			
28 et 29 mars							1/2	
4 et 5 avril	R9	R9	R5	R3	R5			
11-12-13 avril (we paques)	F.10/04							
18 et 19 avril	Bar. 17/04 et classe. 18/04	1/2mas.+ Rclas	1/4A(1/8D4M)	R4	F			
25 et 26 avril						1/2	F26/04	1/2
2 et 3 mai	R.classement	F+Rclas s	1/4R	R5			ou F1/05	
9 et 10 mai			1/2					
16 et 17 mai			FD3	FD3		F		F15/05
Merc 20/05, jeudi 21/05						ou F.20/05		
23 et 24 mai			FD4					
2019/2020	D1 M et F	D2 M et F	Bras D3/D4	D3F 2e phase	D5 M	Coupe des LANDES	Coupe LASAOSA	Coupe INTERMARCHE

